



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC-SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

**AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT 560-2023 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER
DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE CONSTRUCTION #366-2004**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Hébertville, conformément à l'article 956 du Code municipal :

Que lors de la séance tenue le 6 mars 2023, le Conseil de la municipalité d'Hébertville a procédé à l'adoption du règlement 560-2023 ayant pour objet de prévoir l'obligation, pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire (le cas échéant) situé sur le territoire de la Municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau, notamment des clapets antiretour, pour éviter tout refoulement, selon les conditions prévues au présent règlement;

Le règlement 560-2023 abroge l'article 3.7.2.2 et le deuxième paragraphe de l'article 3.7.2.3 du règlement de construction 366-2004 et le règlement 490-2017.

Ce règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le règlement sera officiellement en vigueur le 7 mars 2023;

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville situé au 351, rue Turgeon, à Hébertville, aux heures régulières de bureau;

Donné à Hébertville, ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, résidant à Hébertville, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication aux endroits suivants : Hôtel de Ville, à l'Église, au Bureau de poste ainsi que sur le site internet municipal et ce en date du 8 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.


Sylvain Lemay
Directeur général et
Greffier-trésorier